

Un rapport de la Banque mondiale pointe les inégalités persistantes concernant le droit des femmes dans le monde.

Au moins quinze pays continuent d'interdire aux femmes de travailler sans l'accord de leur mari en dépit de certains progrès réalisés dans l'égalité des sexes, indique un rapport de la Banque mondiale (BM) paru mardi.

*«De nombreuses sociétés ont accompli des progrès, s'engageant petit à petit à supprimer les formes tenaces de discrimination contre les femmes, mais il reste encore beaucoup à faire»,* souligne le président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, en préambule du rapport sur les *«Femmes, les affaires et le droit»*

Parmi les 143 pays couverts par ce rapport (sur 193 pays membres de l'ONU), 15 d'entre eux – dont l'Iran, la Syrie, la Bolivie ou le Gabon – donnent le droit aux hommes de *«s'opposer»* au fait que leurs femmes travaillent et à les *«empêcher d'accepter un emploi»*, indique le rapport.

En Guinée-Conakry, les femmes doivent saisir les tribunaux pour faire annuler la décision de leur mari de s'opposer, *«au nom des intérêts de la famille»* à ce qu'elles entrent dans la vie active.

En Russie, 456 professions (conducteur de camions agricoles, aiguilleur de trains, plombier...) leur sont d'office interdites, indique la Banque mondiale.

Dans au moins 29 pays (Arabie Saoudite, Honduras, Sénégal...), la loi fait par ailleurs systématiquement des hommes les *«chefs de famille»* et leur confie ainsi le contrôle de *«décisions cruciales»* sur le choix du lieu de vie, l'obtention de documents officiels (passeports, carte d'identité...) ou l'ouverture d'un compte bancaire.

La Banque rappelle que certains pays occidentaux ont eux aussi tardé à accorder l'égalité de droits hommes-femmes : l'Espagne a ainsi attendu 1981 et la Suisse 1984 pour permettre aux femmes de se pourvoir en justice sans l'assentiment de leur mari.

Ce rapport recense par ailleurs un certain nombre d'avancées sur le globe. En deux ans, 48 changements de législation répartis dans 44 pays ont «*accru*» la parité hommes-femmes, notamment en Côte d'Ivoire où les femmes sont, depuis 2013, libres de travailler sans l'accord de leur mari.

Ces progrès sont parfois fragiles, souligne le rapport, pointant les récents «*revirement législatifs*» en Egypte où des règles constitutionnelles de non-discrimination sexuelle ont été supprimées avec l'arrivée au pouvoir des Frères musulmans.

Sur un échantillon plus restreint de 100 pays, le rapport note enfin que 76 d'entre eux ont mis en place des législations spécifiques sur les violences conjugales mais que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord restent à la traîne.